

# TARIFICATION ACTIVITE GESTION LOCATIVE

2017

## HONORAIRES

Honoraires de gestion : **7 % H.T. sur les encaissements**

Rédition des comptes : **mensuelle**

Déclaration des loyers

## HONORAIRES PARTICULIERS

### En cas de location ou de relocation

*Pour les baux soumis aux dispositions de la loi N° 89-462 du 6 juillet 1989 :*

- A la charge du locataire
  - honoraires visite, constitution de dossier et rédaction du bail : **limité à 10 € TTC / m<sup>2</sup>**
  - honoraires de réalisation de l'état des lieux : **limité à 3 € TTC / m<sup>2</sup>**
  
- A la charge du propriétaire
  - honoraires d'entremise et de négociation : **NEANT**
  - honoraires visite, constitution de dossier et rédaction du bail : **limité à 10 € TTC / m<sup>2</sup>**
  - honoraires de réalisation de l'état des lieux : **limité à 3 € TTC / m<sup>2</sup>**

*Pour les autres baux :*

- A la charge du locataire : **1 mois de loyer hors charges**
- A la charge du propriétaire : **1 mois de loyer hors charges**

### Feront l'objet d'une rémunération suivant barème du mandataire les prestations suivantes

- Montage et suivi des dossiers administratifs et techniques .....	150.00 € TTC
- Sinistres .....	à la vacation
- Recouvrement des impayés et procédures diverses :	
• Remise dossier à l'huissier .....	52.00 € TTC
• Remise dossier à l'avocat .....	87.00 € TTC
- Etablissement des déclarations fiscales .....	72.93 €TTC
- Frais de correspondance.....	25.00 € TTC
- Réception et suivi des levées des réserves .....	à la vacation
- Frais de clôture de dossier .....	119.60 € TTC
- Suivi du dossier .....	à la vacation

Coût de la vacation : 72.00 € TTC

## ASSURANCE GARANTIE DES LOYERS IMPAYES

2,30 % TTC des sommes quittancées - Garantie : FIDELIDADE